

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPRANC.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION,
14, Rue Stc. Famille.

QUÉBEC, JEUDI, 2 MAI, 1850.

BUREAU DE REDACTION,
14, Rue Stc. Famille.

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

Religion.—Civilisation Catholique.—**Littérature.**—Les Ancres de Miséricorde, nouvelle, (suite et fin.)—Le lendemain de la victoire.—**Droit Politique.**—Notions sur l'origine, constitution et forme des gouvernements, (Suite et fin.)—**Collaboration.**—L'Hermite Bon-Sens.—**ChroniquePolitique.**—Nouvelles Locales. — Faits divers, &c., &c.

Civilisation catholique.

Le dogme du péché originel est le dogme fondamental de la civilisation catholique. Aucun dogme n'est plus universel ; il est aussi répandu que le dogme de l'existence de Dieu. Il a été altéré comme l'idée de la divinité, mais le fond a toujours subsisté dans toutes les traditions. Il a d'ailleurs, dans chaque homme, une empreinte ineffaçable ; il est écrit sur son intelligence et sur son cœur comme le déluge sur la face de la terre. On ne peut nier, en voyant des débris anté diluviens, que le globe terrestre n'ait été bouleversé par les eaux ; on ne peut nier, en voyant les ruines d'une grandeur primitive dans le cœur de l'homme, que sa nature n'ait été dévastée par un terrible fléau. D'un côté, besoin infini de vérité, de l'autre, faiblesse immense de l'esprit ; d'un côté, de nobles tendances, de l'autre, les penchants les plus abjects. Il y a dans le même être deux êtres, l'un plein d'élévation, l'autre plein de bassesse ; l'un plein de générosité, l'autre plein d'un dégoûtant égoïsme ; l'un esprit, l'autre matière ; l'un homme, l'autre animal. Quelle est la destinée de ce singulier être ? En a-t-il deux ? Une comme matière et une comme esprit ? une comme intelligence et une comme animal ? N'en a-t-il qu'une ? Est-ce la destinée de l'animal ou la destinée de l'âme ? Que deviendra donc l'homme ? dit Pascal. Sera-t-il égal à Dieu ou aux bêtes ? Quelle effroyable distance ! Que serons-nous donc ? quelle religion nous enseignera notre bien, nos devoirs, les faiblesses qui nous en détournent, les remèdes qui peuvent les guérir, et les moyens d'obtenir ces remèdes ? Tout est là, en effet ; il n'y a pas de civilisation possible, c'est à dire de vrai développement de l'homme sans la connaissance de sa nature, de sa destinée, des moyens de l'attendre. Cette connaissance ne doit point être le lot de quelques hommes. La civilisation n'est pas le progrès de quelques uns, elle est le progrès de la société, le perfectionnement normal du riche, du pauvre, du savant et de l'ignorant, de l'homme et de la femme.

Il faut prendre l'homme pour ce qu'il est et le traiter en conséquence ; connaître ses maladies et en connaître les remèdes. La première de ses infirmi-

tés, c'est une grande faiblesse dans l'intelligence. La plupart des hommes ne peuvent se guérir par l'étude, de l'ignorance dans laquelle ils naissent, parce que les travaux auxquels les assujettissent les besoins de la vie ne leur en laissent pas le temps. Quelques-uns ont le loisir nécessaire aux recherches de l'esprit, à l'examen des grandes questions qui intéressent le plus vivement l'humanité. Ceux-ci, malgré leurs travaux persévérants, ne sont arrivés, jusqu'à présent, à rien de précis, de positif, à rien d'accepté unanimement. Dans l'antiquité, les philosophes adoptèrent, les uns un système, les autres un autre, et Varron, le plus érudit des latins, nous fait connaître la prodigieuse diversité d'opinions qui existait sur ce point capital : les vrais biens et les vrais maux. Pour le peuple et les esclaves, il n'y avait aucun enseignement, aucune doctrine civilisatrice et consolante, c'étaient des brutes intelligentes. Aujourd'hui, parmi les libres penseurs, la divergence est la même, et s'il y a dans le peuple quelques nobles idées, elles ne lui viennent point de la philosophie.

Le catholicisme apprend à l'homme que son intelligence est déchue, qu'elle est pleine de ténèbres et sujette à une infinité d'erreurs, premier effet du péché originel. Pour l'en convaincre il n'a qu'à le faire réfléchir sur lui-même et à mettre sous ses yeux le désolant tableau des égarements de l'esprit humain. Il lui fait comprendre ainsi la nécessité d'une lumière forte et éclatante pour la direction ferme et constante de l'esprit. Cette lumière, qui n'est pas en lui, n'est pas non plus dans tous les autres hommes, quelque savants qu'ils soient ; elle est dans le sein de Dieu, intelligence souveraine et infaillible. C'est de lui qu'elle est descendue sur la terre, qu'elle est venue prendre un langage humain pour instruire les hommes et leur révéler, non les secrets de la nature physique, mais les secrets de la nature morale, les vérités qui lui importent réellement. Il ne fait point de catégorie parmi les hommes ; il s'adresse à tous également avec la même autorité. Il leur laisse la liberté sur tout ce qui n'a pas trait à la destinée humaine. Le champ est vaste comme l'étendue des cieux, fécond comme le sein de la terre. L'esprit de l'homme ne manque pas d'objets de recherches et de travail. Sur les questions sur lesquelles la philosophie n'a débité dans tous les siècles et dans tous les pays que des sottises, des absurdités et des erreurs funestes, il ne laisse pas de liberté, car ce serait la liberté du suicide. Qu'est-ce que le genre humain a à gagner à ce que tel insensé puisse lui dire en toute liberté qu'il n'y a point de Dieu, tel autre que Dieu et la nature sont un seul être, tel autre que Dieu existe, mais qu'il n'a aucun rapport avec nous, tel autre que l'âme est mortelle, tel autre qu'il y a peut-être une autre vie, mais qu'on ignore ce qu'elle

est ? On ne le voit pas. Le genre humain, au contraire, a beaucoup à gagner à ce qu'une religion divine lui dise avec précision le pourquoi et le but de l'existence ; à ce qu'elle lui donne sur Dieu et sur l'âme des notions certaines, sublimes et consolantes. Or, ces notions, le catholicisme les communique à tous les membres de l'Eglise. De cette manière il met les esprits sur le même pied, les traite avec la même considération, les affermit dans les mêmes principes et la même croyance. La société n'a plus dès-lors de marche divergente, de direction opposée. Tous les hommes agissent sous l'impulsion de la même foi, et comme il n'y a jamais doute, hésitation, résistance, la marche est continue et sans cesse progressive.

Les vérités de l'ordre politique ont une base solide ; les formes de gouvernement peuvent s'améliorer, se changer, se multiplier, sans secousse et sans révolution ; elles gravitent toujours autour de la justice et de la charité. Les vérités de l'ordre scientifique, de l'ordre littéraire, ne rencontrent dans l'enseignement catholique aucun obstacle ; elles y trouvent souvent des idées qui les féconde et leur donnent un développement plus sûr et plus éclatant. Le *Credo*, il est vrai, est l'arche sainte qui réunit autour d'elle le peuple pendant son voyage à travers la vie ; est-ce un si grand malheur qu'on ne puisse la briser au risque de se perdre dans le désert et de s'ensevelir dans les sables ? Pendant seize siècles l'Europe a marché sur ces traces ; pendant dix-huit siècles la France l'a suivie, on peut même dire qu'elle a été acceptée par l'Europe entière dans tous ses points, sauf les interprétations des hérétiques. Pendant dix-huit siècles ce *Credo* n'a-t-il pas produit la plus belle civilisation qui ait jamais existé ? N'a-t-il pas eu l'insigne honneur de voir rassemblés autour de lui les génies les plus grands, les inventions les plus merveilleuses, les monuments les plus admirables ? Le soleil qui éclaire les populations de l'Asie et de l'Afrique n'est-il pas plus puissant que le soleil qui éclaire l'Europe ? Le climat qu'elles habitent n'est-il pas en général plus agréable, le sol qu'elles cultivent n'est-il pas plus fertile que le climat et le sol de l'Europe ? et néanmoins tout, dans ces riches et magnifiques continents, est dégradé et avili, tout y est mort. La raison de ces populations est aussi forte que la raison des populations chrétiennes, et néanmoins elle est stérile. La végétation est vigoureuse et grandiose, les animaux sont d'une taille colossale ou d'une beauté ravissante, et, à côté, l'homme, le roi de la nature, est étioilé, rabougri, sans grandeur et sans vertu. Il existe des gravures où un globe terrestre est représenté avec une femme au front virginal, au visage angélique ; elle répand sur l'Europe une douce et vive lumière, tandis que les autres parties du monde sont couvertes de ténèbres : cette femme, c'est la civilisation, c'est le catholicisme.

Il n'arriva point en un jour aux changements qu'il a produits. Sa marche fut lente ; il avait à abattre d'un côté le paganisme, de l'autre la barbarie. Lorsqu'on veut améliorer l'homme il faut vaincre des difficultés immenses ; pour le pervertir il n'y a qu'à le laisser faire ; le mauvais fond de sa nature s'épanouit de lui-même. Il ne triompha du paganisme qu'avec des flots de sang, et de la barbarie qu'avec une patience inouïe et des vertus surhumaines.

Ce résultat avait obtenu en imposant à l'esprit humain le joug de la foi, en l'éclairant de ses lumières

après l'avoir convaincu de sa faiblesse. Il avait fallu porter cette même conviction sur un autre point, sur la volonté. Le catholicisme ne s'était pas contenté de dire à l'homme : Tu es borné dans tes conceptions, ta raison n'est qu'une lumière vacillante, qu'une étincelle dans une nuit profonde ; il te faut, pour bien voir, la clarté de Dieu lui-même. Il avait ajouté : Ta volonté a été aussi débilitée ; non-seulement tu manques de lumières pour voir la route qu'il faut suivre, mais encore tu manques de force pour marcher ; le secours surnaturel qu'il faut à ton intelligence, il le faut aussi à ta volonté ; je t'apporte l'un et l'autre, c'est par le même médiateur que je te les communique, il est en même temps lumière et force.

Ainsi la révélation transmise par l'autorité infaillible de l'Eglise était devenue un appui inébranlable pour l'intelligence et les moyens de sanctification dont le catholicisme dispose, des secours continuels et abondants pour diriger le cœur et fortifier la volonté. Par la prière il élevait les âmes vers le ciel, il les conduisait à la source de la sainteté et de la puissance ; par les sacrements, signes mystérieux et divins, il leur conférait des grâces, il animait leurs bons desirs, excitait leur activité et les rendait invincibles. Sa discipline, admirablement en rapport avec la nature déchue, paralyse tout ce qu'il y a de bas, de pervers, de funeste dans l'homme, et imprime une souveraine énergie à tout ce qu'il y a de noble, de pur, d'utile ; Eminemment social, il agit sur la société en même temps que sur l'individu et par les mêmes moyens. C'est toujours comme membre de la société que chaque homme accomplit les devoirs religieux. La prière est faite, au nom de tous et pour tous, par chacun ; les sacrements sont reçus pour tous, par chacun. Il n'y a jamais isolement, même dans les actes privés. Chaque catholique reçoit d'en haut des grâces et en obtient pour les autres, de manière que du sein de Dieu descend sur chaque fidèle et sur l'Eglise la force de faire le bien et d'éviter le mal, la force morale si indispensable à l'ordre et à la civilisation. Connaissant les vrais rapports de Dieu et de l'homme, sachant comment ils s'établissent, se conservent et se perfectionnent, la religion du Christ connaît le vrai développement de l'individu et de la société, et les moyens de l'atteindre. En dehors d'elle aucune civilisation profonde, durable, universelle, ne peut avoir lieu, parce que livré à lui-même sans la médiation du Verbe, sans l'action divine, l'homme s'égare dans ses pensées et s'abrutit dans ses actes. Le plan du Créateur est ignoré, et il serait connu que la force suffisante pour le mettre à exécution manquerait. On a beau faire, on n'ira pas impunément contre Dieu. On peut lui échapper par l'abus de la liberté, mais on ne lui échappera pas par le châtement qui est, dans la vie présente, la dégradation et la ruine des sociétés. Le Sauveur, en parlant de lui-même, a dit qu'il était la pierre angulaire. Tout édifice qui ne s'élève pas sur cette pierre n'a ni durée, ni grandeur. Il n'y a pas d'autre nom qui puisse sauver les individus et la société même temporairement. Les peuples pourront écrire d'autres noms sur leurs annales, en tête de leurs lois et au frontispice de leurs temples ; ils pourront célébrer un jour un héros de l'épée ou de la parole, demain un autre, s'attacher sur les pas des personnages qui auront su exciter leur enthousiasme par leur génie, quelquefois par leurs crimes et leurs folies, mais il ne leur sera jamais donné de faire longue route avec de tels guides ni d'atteindre leur destinée. Ils

aboutiront toujours à des guerres et à des catastrophes, car il n'y a qu'un seul nom qui porte avec lui la paix, l'ordre, l'harmonie, la vertu et la prospérité, c'est le nom de Jésus.—Journal français.

LITTÉRATURE.

LES ANGRES DE MISERICORDE. (1)

NOUVELLE

II.

(Suite et fin.)

Mais la première était moins tranquille qu'elle ne voulait le paraître ; la vue des armes de Gontran lui avait inspiré une vague épouvante. On ne passe point d'ailleurs impunément d'une vie aisée et paisible aux douloureuses incertitudes de l'indigence. Pour accepter sans trop d'effort la condition nouvelle qui lui était faite, il eût fallu plus de jeunesse, d'insouciance et de gaieté. Le courage ne pouvait tenir lieu à Catherine de tout ce qui lui manquait. Son sang échauffé s'alluma ; son esprit, qu'excitait la fièvre, se mit à chercher des expédients, à inventer des ressources, et, s'exaltant de plus en plus, finit par arriver à une sorte de délire. Le jeune homme, qui s'était endormi, fut réveillé par la voix de sa tante, et trouva la vieille fille sur son séant, le visage enflammé, les yeux hagards, la respiration haletante ; elle le reconnut à peine et ne répondit à ses questions que par des phrases entrecoupées. Elle répétait qu'elle voulait travailler. . qu'elle était forte et qu'elle ne serait plus ma-
lade !

Malgré son endurcissement, Rancourt fut troublé ; la corruption de l'esprit peut nous rendre insensible à la douleur morale ; nous réussissons à ne pas y croire ; mais la douleur physique affecte nos sens malgré nous ; les paradoxes ne peuvent cuirasser les nerfs comme ils cuirassent l'âme ; on souffre en voyant souffrir, et on sent le besoin de soulager celui qui se plaint, ne fût-ce que pour se soulager soi-même.

Gontran s'efforça donc de calmer la tante Catherine, et il attendit le jour avec impatience pour faire appeler un médecin. Lorsque celui-ci arriva, il examina la malade avec attention, et déclara au jeune homme que tout annonçait le début d'une maladie longue et sérieuse.

—Je crains que vous ne puissiez donner les soins nécessaires, ajouta-t-il en jetant un regard rapide sur le misérable ameublement de la mansarde ; et le plus prudent serait de faire porter la malade à l'hôpital voisin.

Rancourt tressaillit à ce mot, et Catherine, qui l'avait entendu, poussa un cri d'horreur. Elevée dans les préjugés bourgeois de la province, elle s'était accoutumée à regarder l'hôpital comme le dernier degré de malheur et de honte ; elle s'écria qu'elle préférait mourir, qu'elle n'avait d'ailleurs besoin ni de soins ni de médecin, qu'elle se sentait guérie.

Et pour appuyer cette assurance, elle essaya de se lever ; mais au premier effort, elle retomba anéantie.

Gontran s'efforça de la calmer en lui promettant de ne point la livrer à des soins étrangers.

Cette promesse n'était point seulement un moyen de calmer l'exaltation de la malade ; lui-même éprouvait une invincible répugnance pour cette es-

pèce d'abandon de la parente qui lui avait tenu lieu de mère. L'orgueil se joignait à un reste de sensibilité pour lui rendre l'idée de l'hôpital odieuse ; il se dit que ne point secourir la tante Catherine en cette occasion ce serait plus que de la dureté, plus que de l'ingratitude, ce serait une lâcheté ! Ce mot prononcé intérieurement le décida. Il résolut d'ajourner son suicide en subissant la nouvelle épreuve qui lui était envoyée.

Ainsi que le médecin l'avait annoncé, la maladie de la vieille fille ne tarda pas à se caractériser : elle suivit toutes les phases ordinaires avec des alternatives qui ramenaient tour à tour la crainte ou l'espoir. Gontran avait d'abord rempli ses fonctions d'infirmier avec un peu de dépit ; mais insensiblement il s'intéressa à cette lutte contre le mal ; il y prit part, il mit une sorte d'orgueil à triompher. La reconnaissance de Catherine resserrait ces liens ; il se sentait amené à plus d'efforts et de patience, afin de ne point se trouver trop au-dessous des remerciements qui lui étaient adressés.

Un secours inespéré vint encore alléger ses fatigues.

Les mansardes voisines de la sienne se trouvaient occupées par un ouvrier imprimeur nommé Gervais, et par sa fille Henriette qui peignait des éventails. En apprenant la maladie de la vieille tante, tous deux étaient venus offrir leurs services ; et, bien que Rancourt les eût d'abord remerciés avec assez de hauteur, ils avaient saisi toutes les occasions de lui être agréables ou utiles. Henriette surtout se montrait chaque jour plus prévenante. Lorsque Gontran était forcé de sortir, elle venait se placer près du lit de la malade, qui ne s'apercevait point de l'absence de son neveu ; elle avait plusieurs fois forcé le jeune homme à aller prendre du repos, tandis qu'elle veillait chez la tante Catherine en continuant à peindre ses éventails. Rancourt avait même cru s'apercevoir qu'il lui arrivait de renouveler, à ses frais, les potions de la malade, et d'apporter le bois ou la lumière dont elle avait besoin ; mais quelque pénible que lui fussent ces dons, il avait dû les subir. Ses ressources et celles de Catherine étaient en effet épuisées depuis longtemps, et la vente de quelque bijoux avait à peine suffi aux frais les plus indispensables.

Un soir pus Gontran rentrait triste et fatigué, après des courses inutiles pour recouvrer une faible créance que sa détresse lui avait rappelée, il trouva Henriette établie près de la malade. Celle-ci, qui commençait à reprendre connaissance de ce qui l'entourait, et suivait des yeux le travail de la jeune fille avec un intérêt attendri. Rancourt s'excusa d'avoir tant tardé.

—Oh ! il n'y a point de mal, répliqua Henriette ; M. Gontran peut me laisser près de sa tante, car j'ai là une commande pressée qui m'obligera, dans tous les cas, à passer la nuit.

—Encore ! murmura la malade ; cette enfant se fatigue trop.

—Il le faut bien ! reprit Henriette, qui ne levait point les yeux de dessus sa peinture, dans la crainte de perdre un instant ; si je ne rendais pas le travail au jour indiqué, on s'adresserait à quelque autre ; et que deviendrais-je ?

—Mais ne pouvez-vous être aidée ? demanda Rancourt.

—Je ne connais personne qui peigne la gouache, objecta la jeune fille.

Les regards de la tante Catherine rencontrèrent

ceux de Gontran ; celui-ci le comprit.

— Si mademoiselle Henriette voulait me confier un de ses parchemins, dit-il avec un peu de contrainte.

— A vous ? répéta la jeune fille surprise.

— Donnez, donnez, interrompit vivement la malade ; vous verrez ce qu'il sait faire.

Henriette médiocrement rassurée, mais n'osant refuser, confia un écran au jeune homme, qui s'installa de l'autre côté de la table et se mit sur-le-champ à l'ouvrage.

Le goût naturel de Gontran, cultivé par les leçons d'excellents maîtres et par la vue de ces chefs-d'œuvre de grâces mignardes appartenant au dix-huitième siècle ; était particulièrement approprié au genre de travail qu'on lui confiait ; aussi Henriette demeura-t-elle émerveillée du résultat. Ce n'était point seulement une besogne faite à son profit, mais une leçon qui devait lui profiter pour l'avenir. Gontran, que sa réussite avait encouragé, lui proposa d'exécuter, sous les yeux, un second écran afin qu'elle pût suivre sa méthode et comprendre ses procédés. La jeune fille accepta avec reconnaissance ; mais après avoir tout vu, elle déclara qu'il faudrait bien des leçons avant d'acquiescer cette facilité de pinceau, si même elle y parvenait jamais. Rancourt proposa de recommencer autant de fois qu'elle le désirerait, et il tint sa parole en se remettant à l'ouvrage dès le lendemain.

Cette espèce de cours pratique fait et suivi près du lit de la tante Catherine, qui entraînait en convalescence, eut pour résultat de l'égayer en même temps que ses deux garde-malades. Ramené au goût de la vie par le travail, Gontran n'avait plus le temps de penser à sa première résolution, Associé malgré lui à l'activité de la fille de Gervais, il se laissait aller à écouter ses projets, à y prendre part. Il entraînait chaque jour plus avant dans les confidences de cette âme ingénue et sercine, et il sentait, à mesure, la sienne s'apaiser. C'était comme un air pur qui lui rafraîchissait le sang, une sorte de contagion bienfaisante, grâce à laquelle l'orgueil aigre et l'égoïsme aveugle faisaient place à de plus douces émotions. Alors aussi il commença à remarquer la beauté modeste de la jeune fille ; de vagues images de bonheur traversèrent sa pensée, mais sans s'y arrêter ; ses yeux venaient à peine de s'entr'ouvrir, et l'heure de la lumière n'était point encore venue pour lui.

Cependant la guérison de la tante Catherine était complète ; elle se levait depuis quelques jours ; enfin le médecin déclara qu'elle pouvait sortir.

Gontran l'aïda à descendre les quatre-vingt-trois marches qui la séparaient de la rue, et la conduisit, à petit pas, jusqu'à la grande allée du Jardin des plantes.

La convalescente y demeura longtemps assise, respirant avec ivresse l'air parfumé, chauffant au soleil ses membres alanguis, et reprenant, pour ainsi dire, possession de la vie. Enfin, elle se décida à regagner sa mansarde avec un soupir de regret.

Mais, en y entrant, elle s'arrêta stupéfaite. Henriette avait profité de son absence pour garnir de fleurs la commode de noyer : un feu étincelant pétillait dans le foyer, et, devant, se dressait une table à quatre couverts abondamment servie.

La jeune fille courut à Catherine, qui était restée immobile à l'entrée, et lui prenant le bras :

— Venez, dit-elle, votre convalescence est un

jour de fête ; mon père et moi nous avons voulu le célébrer.

La vieille fille ne put répondre qu'en pleurant ; quant à Rancourt, pour la première fois depuis longtemps il sentit son cœur s'ouvrir, et une larme d'attendrissement monta sous sa paupière.

Le repas fut gai et se prolongea aussi tard que le permettait la prudence ; mais lorsque la tante Catherine regagna sa chambre pour se mettre au lit, elle trouva sur sa table de travail une petite bourse renfermant six pièces d'or, et un billet sur lequel Henriette avait écrit : *Prix des écrans peints par M. Gontran.*

Le jeune homme et la vieille tante se regardèrent.

— Nous ne pouvons accepter cette somme ! dit Rancourt en rougissant.

— N'avons-nous point accepté son temps et ses veilles ? répliqua doucement Catherine.

— Ah ! vous avez raison ! s'écria Gontran avec une émotion dans laquelle la reconnaissance le disputait à l'orgueil, et nous n'avons maintenant nul moyen de reconnaître tant de générosité !

— Pourquoi cela ? reprit la vieille femme.

— Avez-vous donc oublié notre pauvreté ?

Catherine lui prit les deux mains :

— Celui qui a pu gagner ces six pièces d'or en quelques heures n'est point pauvre, dit-elle.

Gontran tressaillit, et garda le silence ; mais, le lendemain, il était au travail dès la pointe du jour, et il continua pendant plusieurs semaines avec une persévérance que rien ne put lasser.

Ce travail assidu lui permit de payer ce qui restait dû pour la maladie de la tante Catherine, et d'amasser, de plus, la somme nécessaire à son projet. Un soir, en rentrant dans la petite mansarde qu'elle habitait, Henriette aperçut sur sa cheminée une élégante pendule dans le style Louis XV, et, tout auprès, un billet sur lequel Rancourt avait écrit : *Une convalescente à sa garde-malade.*

La jeune fille voulut en vain se plaindre de la richesse du présent, Catherine lui répondit qu'elle en avait fait un bien autrement précieux à Gontran en lui donnant le goût et la possibilité du travail.

Les habitudes du jeune homme avaient, en effet, complètement changé. Son ardeur, jusqu'alors dissipée en plaisirs factices et en folles passions, s'était reportée dans la route du devoir ; il avait goûté à cette joie du premier gain légitime, il se sentait capable de tenir sa place dans le monde, de nourrir quelqu'un de son travail, d'être enfin un homme vraiment digne de ce nom. Appliqué tout le jour à sa peinture, il entendait Henriette chanter dans la chambre voisine, et la pendule qu'il lui avait donnée sonner les heures. C'étaient comme deux voix amies qui égayaient et mesuraient son travail. Elles lui devenaient de plus en plus nécessaires ; il n'était fort et content qu'à cette condition. La jeune fille qui lui avait ouvert cette vie sans remords était son étoile polaire ; il avait besoin de la voir pour se diriger, pour persister dans sa route : réunis tous les soirs chez la tante Catherine ou chez le père Gervais, ils s'oubliaient dans de longues lectures qui tenaient leur imagination éveillée ; c'était comme l'assaisonnement du travail, le rayon du soleil qui dorait cette vie monotone. Rancourt ne s'était jamais trouvé si heureux. Sa boîte de pistolets, reléguée sur la planche la plus élevée d'une petite bibliothèque, était couverte de poussière et complètement oubliée. Tous les souvenirs

qui lui rappelaient son existence d'autrefois s'étaient tour-à-tour effacés ; de nouveaux goûts avaient fait de lui un homme nouveau.

Un jour qu'il était occupé à achever un échantillon de grand prix sur lequel il avait épuisé toutes les finesses de son art, Gervais entra chez lui et referma la porte avec soin. Le brave imprimeur paraissait soucieux et d'assez mauvaise humeur.

—Je viens vous demander un service, voisin, dit-il à Rancourt qui avait frappé de son air.

—A moi ? répondit le jeune homme ; si la chose est possible, voisin Gervais, vous devez la regarder comme faite.

—Oui, reprit l'imprimeur, je sais que vous êtes porté d'amitié pour nous, et c'est ce qui m'a décidé à venir. Il s'agit de Perrot, le relieur, que vous avez vu à la maison.

—En effet, je me souviens.

—C'est un brave garçon et un bon travailleur qui ne peut faire honte à aucune famille.

—Eh bien !

—Eh bien, il me demande à épouser Henriette.

—Et vous avez consenti ! s'écria Rancourt en pâlisant.

—Comme vous pensez ! Un bon mari n'est pas chose si commune pour qu'on le refuse quand il vient s'offrir.

—Mais votre fille ? reprit le jeune homme dont la voix tremblait.

—Ah ! voilà l'enclouure, répondit Gervais ; croiriez-vous qu'au premier mot elle s'est mit à pleurer ?

—Mademoiselle Henriette ?

—Et impossible de lui faire entendre raison. J'ai eu beau lui dire que Perrot était un joli garçon, pas bête et laborieux ; à tout elle répond : —C'est vrai ! elle continue à pleurer. N'y a-t-il pas de quoi vous faire tourner le sang !

—Et en quoi puis-je vous servir ?

—Voilà, voisin : ma fille vous estime beaucoup, et, si vous lui disiez que ce mariage et pour son bien, j'ai idée qu'elle consentirait.

—Ainsi vous voulez que je lui parle ?

—Si ça ne vous coûte pas trop. Vous comprenez que la garde d'une fille, c'est une rude charge, et que je tiens à voir mon enfant sous la protection d'un brave homme, pour qu'elle n'ait rien à craindre après moi.

Gontran tendit la main à l'ouvrier imprimeur :

—Allez attendre chez la tante Catherine, dit-il : dans un instant je reviens, et tout sera décidé.

L'instant dura bien près d'une heure ; enfin le jeune homme reparut en tenant le bras de Henriette sous le sien. Elle avait les yeux rouges et la tête baissée ; mais un sourire de bonheur entr'ouvrait ses lèvres.

—Vous aviez choisi pour votre fille quelqu'un qui la méritait sans doute, dit Gontran, mais votre fille avait aussi choisi de son côté.

—Qui donc ? demanda Gervais.

—Un malheureux désespéré qu'elle a ramené à la joie, un oisif corrompu à qui elle a révélé le devoir.

—Comment ! toi, s'écria la tante Catherine.

—Moi-même, qui l'aime depuis longtemps, et qui promets au père Gervais d'être aussi un bon mari et un vaillant travailleur.

Le jeune homme et la jeune fille s'étaient avancés vers l'imprimeur, qui leur ouvrit les bras.

—Allons, s'écria-t-il, après ce premier atten-

drissement, je préfère encore ça à mon projet ; décidément, Dieu arrange les choses mieux que nous.

—Oui, reprit Gontran, car ce que nous regardons comme un malheur, il en fait souvent un moyen de salut. Quand je croyais le naufrage certain, la Providence m'a subitement envoyé deux ancres de miséricorde : la tante et Henriette !

Il ne faut jamais désespérer, ni de la destinée, ni de l'âme humaine ; les plus tristes positions peuvent se relever avec du courage, et les cœurs les plus vicieux se purifier par le travail. (1)

LE LENDEMAIN

de la

VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

PROLOGUE.

GALUCHET, un paquet de journaux à la main.

La Lanterne sociale ! Voilà la Lanterne ! Demandez la Lanterne ! Éclairiez-vous, échauffez-vous, allumez-vous, ça ne coûte qu'un sou ! Voilà les nouvelles de Chine et d'Angleterre ! Voilà la grande trahison du gouvernement et l'oppression des patriotes ! La Lanterne ! Demandez, demandez, demandez la Lanterne !

(On se rassemble.)

CHENU.

Va, va, petit poussé ! il n'y a pas de mouchards !

GALUCHET.

Je te parie que je fonde un rassemblement.

CHENU.

Combien paries-tu ?

GALUCHET.

Du bleu à discrétion.

CHENU.

C'est dit.

GALUCHET.

Citoyens, nous sommes ici tous frères, on peut parler ; et quand même il faudrait aller en prison, ce n'est pas cela qui me ferait rentrer dans le ventre ce que j'ai à vous dire pour la cause de la patrie et de l'humanité.

(La foule grossit.)

UN BOURGEOIS.

C'est un club en plein vent ; cela n'est point permis. On ne devrait pas écouter.

UN OUVRIER.

Bourgeois, silence et respect, ou mets-toi en garde. Le gamin m'a l'air de jaser gentiment.

GALUCHET.

Citoyens, quoique peu fortuné, je veux faire un sacrifice en faveur du peuple. J'ai acheté ce journal pour le vendre, mais vous n'avez pas tous de quoi le payer ; je vais vous le donner. Écoutez-moi ça ; ça sort tout chaud de la plume d'un de vos défenseurs. Quand on manque de pain, l'espérance ranime et la vérité nourrit.

(Applaudissement.)

LE BOURGEOIS.

C'est intolérable. Je vais chercher la police.

UN OUVRIER.

Va la chercher. De ses os nous ferons des allumettes pour brûler ta maison.

(1) L'auteur regarde comme un devoir d'avertir qu'il a emprunté l'idée morale de cette Nouvelle à une œuvre de M. Sandeau, beaucoup plus étendue, et intitulée "Madelaine."

GALUCHET.

Attention, citoyens, j'ouvre *la Lanterne*, ne souffrez pas. (Rires.) Ça concerne les élections :

« Peuple, nous avons foi en ta sagesse et en ton patriotisme ; tu n'oublieras pas que tu es le premier peuple du monde, et que de ton inspirations sort tout ce qui a vie dans la raison humaine, tout ce qui se réalise dans les institutions sociales.

« Peuple, tu voteras pour la révolution, c'est-à-dire pour la république contre la monarchie, pour la liberté contre le despotisme, pour la raison contre la superstition, pour le travail contre le capital, pour la France contre les Cosaques.

« Tu délivreras le monde des rois et des bourreaux, des esclaves et des maîtres, des prêtres et des hypocrites, des usuriers et des voleurs, des peuples opprimés et des peuples oppresseurs.

« Tu voteras pour la république démocratique et sociale (1) ! »

GALUCHET.

Voilà. Qu'en dites-vous ? Est-ce tapé ?

(Bravos, cris.—On achète le journal.)

UN AGENT DE POLICE.

Citoyens, dispersez-vous. (A Galuchet.) Ta médaille ?

GALUCHET.

Cherche. Elle est dans le ruisseau.

(Il donne un croc-en-jambes à l'agent, qui tombe. La foule applaudit ; quelques hommes se jettent sur l'agent et le frappent ; d'autres accourent pour le dégager. Mêlée. Le rassemblement devient considérable. Galuchet achève de vendre ses journaux.)

CHENU.

Tu as gagné.

GALUCHET.

Non, c'est toi. J'ai tout vendu, et je te régale avec la monnaie que j'ai oublié de rendre. Aux canons ! Aux armes !

VOIX DANS LA FOULE.

Aux armes ! aux armes !

GALUCHET.

Tiens ! est-ce que j'aurais fait une révolution ? Si je l'ai faite, j'en mangerai.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Une cellule.

(Valentin de Lavaur, en uniforme, agenouillé devant le père Alexis.)

LE PÈRE ALEXIS.

Allez en paix, mon fils, ne péchez plus.

VALENTIN, se relevant.

Maintenant, mon père, je vais me battre. Je ne sais comment tournera cette affaire. Songez à votre sûreté.

LE PÈRE ALEXIS.

Ma vieille résolution tient toujours, mon cher ami. J'irai demeurer dans une maison moins connue, mais je ne quitterai pas la ville.

VALENTIN.

Si les socialistes triomphent, ils feront des choses affreuses. Ils vous trouveront.

LE PÈRE ALEXIS.

Je n'ai pas l'intention de me cacher beaucoup.

VALENTIN.

Ils vous tueront.

LE PÈRE ALEXIS, souriant.

C'est trop juste. Après m'avoir si souvent empê-

(1) Cette proclamation est authentique et historique.

ché d'aller aux missions, Dieu me doit bien quelque dédommagement.

VALENTIN.

Quelle sera la fin de tout ceci ? Je n'augure rien de bon.

LE PÈRE ALEXIS.

Enfin, la grande et la vraie fin sera le juste partage de l'éternelle vie et de l'éternelle mort. Je ne vois rien là, mon enfant, qui puisse beaucoup nous effrayer. Quant à la société, il ne me semble pas que la colère divine se veuille satisfaire à demi ; mais les jugemens de Dieu ne sont pas les nôtres ; rien n'est perdu, même pour les coupables, tant que nous pouvons prier. Qui connaît les trésors de la miséricorde ?

VALENTIN.

Humainement, rien ne me rassure.

LE PÈRE ALEXIS.

Ni moi. Cette nation a les reins cassés. Le cœur parfois sent encore, la tête comprend encore ; mais les muscles et les nerfs n'obéissent plus à la volonté et n'agissent que dans le délire de la fièvre et de la douleur. Ce ne sont plus des mouvemens, ce sont des convulsions, dont chacune peut être suivie de la mort.

VALENTIN.

Nous sommes perdus. Dieu seul peut nous rendre la vie par un miracle que nous ne méritons point et que je n'espère point. Nous tomberons, demain peut-être, en tout cas bientôt, dans une anarchie sauvage ou dans un despotisme sauvage, ou plutôt nous tomberons dans le despotisme et dans l'anarchie tout à la fois, comme sous deux meules tournant en sens contraire, qui achèveront de broyer, d'écraser, de pulvériser tout ce qui peut rester en nous d'éléments de vie. Dieu voudra-t-il faire ensuite quelque chose de cette pâte et de cette poussière, et tirer la vie de la mort ?

LE PÈRE ALEXIS.

Je le crois. Le blé sous la meule subit un travail de purification. Nous avons grand besoin d'être purifié chacun de nous pour gagner le ciel, l'humanité tout entière pour mieux connaître son but, et notre nation en particulier pour remplir dans le temps sa mission si glorieuse et si déplorablement oubliée.

VALENTIN.

Ah ! malgré cette espérance, qu'il est dur de vivre en des jours semblables aux nôtres !

LE PÈRE ALEXIS.

Pourquoi donc ? Vous n'y pensez pas mon enfant, et vous ne vous rendez pas justice. Moi, qui vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, je dis que ce temps vous a été bon et qu'il est bon à beaucoup d'autres. Je vous vois plus aisément détaché des chimères humaines, plus solidement attaché aux vérités divines. Considérez-vous bien ; vous sentirez que la passion obstinée du bonheur terrestre a moins de prise sur votre cœur.

VALENTIN.

Il est vrai. A quoi bon désirer la fortune, la gloire, le bonheur, le repos ? Nous en voyons le néant, Tout cela n'existe plus sur la terre.

LE PÈRE ALEXIS.

Tout cela n'y a jamais existé, mon enfant ; mais il y a des époques où les plus sages, croyant voir ici-bas quelque ombre de tous ces biens, multiplient leurs efforts et leurs fautes afin d'en jouir, et pour l'ombre oublient et sacrifient la réalité. Voilà l'erreur dangereuse où vous n'êtes pas exposé à tomber maintenant.

VALENTIN.

Non certes. Je sais qu'il n'y a plus sur la terre qu'une asile assuré, c'est la tombe. Que la tombe s'ouvre donc, qu'elle s'ouvre pour moi, pour les miens ? La nature frémira sans doute ; mais la raison, d'accord avec la foi, me dira que le plus tôt est meilleur.

LE PÈRE ALEXIS, souriant.

Doucement, mon ami. Il est bien de ne point craindre la mort, et même de la désirer, mais il ne la faut pas désirer par un sentiment analogue à la lâcheté des suicides. Je veux que, mettant votre vie dans la main de Dieu, vous la conserviez, vous la défensiez, et vous en usiez pour sa gloire et pour la vôtre. Ne désirez de vivre ni de mourir, ni de ne rien faire. Simplement tenez-vous prêt à ce que Dieu demandera de vous. Le sacrifice de la vie peut être le moindre qu'il exige. Je suis porté à croire qu'il vous demandera davantage. S'il parle, vous entendrez. Ainsi ne dites pas : Je mourrai ; dites : J'obéirai.

VALENTIN.

Oui, mon père, j'obéirai.

LE PÈRE ALEXIS.

Adieu, mon cher fils.

VALENTIN.

Adieu, mon père, peut-être jusqu'à l'éternité. (Il s'agenouille.) Bénissez-moi.

LE PÈRE ALEXIS.

Du fond de mon cœur. Allons, mon enfant, dans la vie et dans la mort, gloire à Dieu ! (Ils s'embrassent.) Si vous avez des blessés, amis ou ennemis, ce sont vos frères. Parlez-leur du ciel.

II.

Une rue.

Les boutiques sont fermées. Les habitans se rassemblent par petits groupes inquiets près des portes. On entend des coups de fusil.

UN BOURGEOIS.

Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a donc ? Les journaux ne disaient pourtant rien ce matin !

L'ÉPICIER.

Il paraît que ça chauffe.

JEAN BONHOMME.

Est-ce que nous n'y allons pas ?

L'ÉPICIER.

Et où ?

JEAN BONHOMME.

Au feu. On a battu le rappel.

UNE PORTIÈRE.

Même qu'ils ont tué les tambours. Ils sont maîtres partout.

LE BOURGEOIS.

Qui ça ?

LA PORTIÈRE.

Les rouges.—(Marques de terreur.)

LE BOURGEOIS.

Allons, citoyens, mettons nos uniformes.

L'ÉPICIER.

Tiens, pourquoi n'avez-vous pas le vôtre, vous ? Moi, je n'y vais pas. J'en ai assez du gouvernement. Qu'est-ce que ça me fait que les rouges soient maîtres ? Ils mangeront du gruyère comme les autres.

JEAN BONHOMME.

Et ils aboliront les dettes, n'est-ce pas, voisin ?

L'ÉPICIER.

Qu'est-ce que vous-voulez dire ?

JEAN BONHOMME.

Je veux dire que, quand tout le monde fait faillite, il n'y a plus de honte à déposer son bilan.

L'ÉPICIER.

Vous me paierez cela.

JEAN BONHOMME.

Ça me sera plus facile qu'à toi de payer ton terme. (Ils se montrent le poing.)

LE BOURGEOIS.

Messieurs ! messieurs, ce n'est pas le moment de se disputer. Sauvons l'ordre et la république.

JEAN BONHOMME.

Allez vous promener, vous, avec votre république. C'est du propre ! Elle nous a bien accommodés ! Tous les jours des banqueroutes et tous les mois des coups de fusil ! Que ceux qui l'ont faite la défendent eux-mêmes. Je ne me ferai pas crever la peau pour elle.

LE BOURGEOIS.

Eh ! monsieur, je ne tiens pas plus que vous à la république. Il s'agit de l'ordre et de la propriété...

BAISEMAIN, très râpé.

C'est-à-dire des propriétaires.

LE BOURGEOIS.

N'est-ce pas la même chose ?

L'ÉPICIER.

Oui, c'est la même chose, et je trouve que je serais assez bête de mourir pour eux, moi qui n'ai d'autre propriété que mon corps et ma boutique.

LE BOURGEOIS.

Votre boutique sera pillée.

BAISEMAIN.

Vous insultez le peuple, monsieur. (Élevant la voix.) Croyez-vous que la blouse et la veste ne valent pas l'habit noir ?

LE BOURGEOIS.

Mais, monsieur...

BAISEMAIN, plus haut.

Vous êtes un insolent, monsieur !

LA PORTIÈRE.

A bas l'aristocrate !

PLUSIEURS VOIX.

A bas l'aristocrate !

LE BOURGEOIS.

Je ne suis pas aristocrate. Je respecte le peuple, j'en suis. J'ai bien le droit de soutenir le gouvernement.

BAISEMAIN.

Non, monsieur. Quand le peuple parle, il faut obéir.

JEAN BONHOMME.

A bas le gouvernement ! A bas les Avocats, les braillards, les bourgeois qui font des lois et qui mettent des impôts ! Je demande un dictateur qui jette tout à la porte. Ça sera bien fait. Si le gouvernement veut qu'on le soutienne, pourquoi a-t-il renversé l'autre ?

BAISEMAIN.

Il n'y a pas de gouvernement. Il n'y a que la volonté du peuple.

LE BOURGEOIS.

Mais enfin me direz-vous ce qu'il veut le peuple ?

L'ÉPICIER.

Cela ne vous regarde pas.

LE PORTIER.

Le peuple veut être heureux et libre.

JEAN BONHOMME.

Le peuple veut la tranquillité et un dictateur.

BAISEMAIN.

C'est cela, et la liberté.

JEAN BONHOMME.

La liberté, j'en ai plein le dos.

BAISEMAIN.

Ne parlez pas ainsi.

JEAN BONHOMME.

Je parle à ma guise, et ce n'est pas un individu canné comme toi qui me fera taire. Quel est ton métier ? Tu m'a l'air d'un saignant.

BAISEMAIN.

Vous ne savez pas à qui vous parlez. Je suis Baisemain, l'un des rédacteurs de *la Lanterne Sociale*.

JEAN BONHOMME.

Eh bien ! Baisemain, rédacteur de *la Lanterne Sociale*, si tu dis un mot, je te ferai voir trente-six chandelles.

BAISEMAIN.

Vous ?

JEAN BONHOMME.

Moi-même, Jean-Jérôme Bonhomme, marchand fruitier patenté, père de six enfants légitimes, entends-tu ?

BAISEMAIN.

Vous êtes un digne citoyen, et je m'étonne de vous voir parmi les réactionnaires.

JEAN BONHOMME.

Réactionnaire, moi ! Attrape ça, gremlin.

(Il lui détache un soufflet. Baisemain fait cinq ou six pas en arrière et tombe.)

UN GAMIN.

Comme c'est mouché ! bis !

(Les coups de fusils se rapprochent. On entend crier.

Aux armes !)

LA PORTIÈRE.

C'est les rouges ! Ils ont des fusils de la ligne.

(Tout le monde rentre. Baisemain reste sur le pavé. Une troupe d'insurgés envahit la rue. Elle est commandée par Rheto.)

RHETO. (Habit vert, chapeau pointu, barbe longue. Il a deux pistolets à sa ceinture, un fusil de chasse en bandoulière, un sabre turc à la main.)

Vive la république sociale !

VOIX DE LA BANDE.

A bas les bourgeois !

RHETO.

Halte ! (Il aperçoit Baisemain.) Relevez cet homme,

BAISEMAIN.

A moi, citoyens !

RHETO.

Tiens ! c'est le farouche Baisemain ! Que fais-tu là ?

BAISEMAIN.

J'étais seul pour insurger ce quartier. Un garde national m'a tiré un coup de fusil en fuyant.

RHETO.

La balle t'a effroyablement poché l'œil. Ton nez sanglant flue comme l'urne d'un fleuve classique.

BAISEMAIN.

J'offre mon sang à la patrie ; qu'il coule pour la république sociale !

GUYOT.

Commandant, si le citoyen voulait, il pourrait nous servir de cadavre ?

RHETO.

Qu'en dis-tu ?

BAISEMAIN.

Non ; je me sens la force de combattre encore. Je vais ici près me faire panser, et je vous rejoins. Citoyens, vive la république sociale ! Ne me plaignez pas d'avoir souffert pour elle. Heureux ses martyrs !

(Ils s'éloigne.)

LES INSURGÉS.

Vive Baisemain !

RHETO.

L'intrigant ! il tirera bon parti du coup de poing qu'il a reçu et qu'il s'est peut-être donné lui-même. (A sa troupe.) Citoyens, cette position est importante. Il faut ici une barricade. A l'ouvrage, et dépêchons-nous ! (On dépave.) Trente fusils de bonne volonté.

HOMMES ARMÉS

Présens !

RHETO.

Partagez-vous ces fenêtres à droite et à gauche. Si on résiste, vous avez des baïonnettes. Ménagez vos cartouches.

UN INSURGÉ.

Citoyen commandant, il faudrait un peu de charpente pour soutenir la barricade.

RHETO.

Entrez dans ces maisons, et requérez les meubles du premier et du second étage pour un service national ; mais ne laissez pas approcher des caves.

UN GAMIN.

Aujourd'hui nous travaillons pour nos frères les ébénistes et les vitriers ; demain on fera quelque chose pour ces pauvres vigneron.

(Des hommes armés paraissent aux fenêtres des étages supérieurs. La barricade s'élève rapidement ; on la couronne d'un drapeau rouge.)

LES INSURGÉS.

Vive la république sociale ! A mort les aristos !

(A Continuer.)

DROITS POLITIQUES.

Constitution du Canada.

(Suite et fin.)

ARTICLE 57.—La législature de la dite province pourra approprier le surplus du dit fonds consolidé après le paiement des charges ci-dessus, de la manière qu'elle le jugera convenable ; elle pourra créer des impôts ou taxes ; mais tout bill concernant l'appropriation du fonds consolidé, ou de nouvelles taxes ou impôts, devra être introduit dans l'assemblée représentative de la dite province ; mais aucun bill, note ou résolution pour l'appropriation d'aucune partie du surplus du dit fonds ou de toute taxe ou impôt, ne pourra être introduit ou passé dans la dite assemblée représentative, avant que le Gouverneur n'ait recommandé telle appropriation par un message à la dite assemblée pendant la session dans laquelle telle appropriation aura été faite.

ARTICLE 58.—Le Gouverneur pourra ériger des townships par proclamation.

ARTICLE 59.—Tout les pouvoirs accordés par le présent acte au Gouverneur seront exercés par le dit Gouverneur d'après les instructions qu'il recevra de temps à autre de Sa Majesté.

ARTICLE 60.—Les îles de la Madeleine pourront être annexées à l'île du Prince Edouard, si Sa Majesté le juge convenable.

ARTICLE 61.—Les mots *Acte de la législature de la Province du Canada*, signifient *acte de Sa Majesté ses héritiers ou successeurs, faits par Sa Majesté ou par le Gouverneur au nom de Sa Majesté, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'assemblée de la Province du Canada* ; et les mots *Gouverneur*, signifient le Gouverneur, lieutenant (Gouverneur ou la personne autorisée à exercer les fonctions de Gouverneur de la Province du Canada.

62.—Telle est la constitution de la Province du Canada qui nous donne une législature modelée sur celle de l'Angleterre, ainsi le Gouverneur représente le souverain, le conseil législatif est notre chambre des lords et l'assemblée représentative ou chambre d'assemblée est notre chambre des communes. Comme la législature impériale, celle du Canada a le droit de passer toutes les lois nécessaires au bon gouvernement de la province ; avec cette différence néanmoins que celle de l'Angleterre est toute puissante et peut adopter toutes lois qu'elle croit nécessaire et que la législature du Canada ne peut passer aucune loi qui soit contraire aux dispositions de l'acte du parlement impérial qui la constitue ; que tous les actes par elle passés et sanctionnés par le Gouverneur, peuvent être désavoués ou annulés par le souverain pendant les deux années qui suivent leur réception en Angleterre ; que certaines lois doivent être soumises à la considération du parlement impérial, et enfin que le parlement impérial a droit en tout temps de faire concernant le Canada toute loi qu'il jugera convenable. Une autre différence essentielle, c'est qu'en Angleterre, les subsides nécessaires au service public ne sont votés que pour la vie du souverain lors de son accession au trône et que le parlement peut alors refuser pour de justes causes de voter en cette occasion ces subsides. En Canada au contraire, une somme de £45,000 est pour cet objet assurée perpétuellement par l'acte d'union sans le concours du parlement de la province. Il est facile de comprendre que la législature du Canada, colonie de l'Angleterre ne peut posséder les pouvoirs illimités du parlement anglais ; de semblables pouvoirs détruiraient toute l'autorité, le droit de contrôle, de suprématie de l'empire britannique sur cette colonie. Cependant, l'Angleterre parait bien déterminée à laisser à ses colonies de l'Amérique du Nord et au Canada en particulier, la pleine et entière jouissance du droit de se gouverner elles-mêmes dans toutes les matières qui ne concernent pas les droits de la Grande-Bretagne sur ces colonies. A cette réserve près, les parlements des colonies peuvent faire toutes lois, adopter toutes mesures qu'ils croient les plus avantageuses à l'intérêt et la prospérité publique.

63.—Nous avons vu, qu'en Angleterre les ministres gouvernaient et étaient seuls responsables des actes du gouvernement. Pour assimiler autant que possible le gouvernement du Canada à celui de l'Angleterre, on a introduit ce que l'on appelle le *gouvernement responsable*. Dans cette vue, certains fonctionnaires publics, tels que les procureurs et solliciteurs généraux, le secrétaire de la province, le Receveur-général et quelques autres dont le nombre n'est pas limité, forment un ministère provincial sous le nom du conseil exécutif, pour conduire les affaires du Canada. Ils sont choisis pour la plupart parmi les membres de la chambre d'assemblée. Ils sont les aviseurs ou conseillers du Gouverneur de la province. Ils sont responsables des actes, des nominations qu'il fait ; et si ces actes ne rencontrent pas leur approbation, ils n'ont pour en éviter la responsabilité, d'autre moyen que celui de résigner leurs office de conseillers exécutifs. Ces conseillers ou ministres comme on les appelle, doivent posséder la confiance de la majorité de la chambre d'assemblée qui représente le peuple du pays. Du moment qu'il perdent cette confiance, soit directement par un vote de non-confiance, c'est-à-dire, par une déclaration de la part de cette même

majorité que les ministres ne possèdent pas la confiance du pays, ou indirectement, lorsque quelque mesure par eux introduite est rejetée par cette majorité, alors, ils doivent résigner et être remplacés, par d'autres hommes qui possèdent cette confiance. Le peuple choisit ses représentants ; Parmi ces représentants, le Gouverneur choisit ses aviseurs ou conseillers qui sont responsables au peuple des actes du gouverneur. D'où il suit que les conseillers étant les représentants du peuple, c'est le peuple qui gouverne par eux, ou plutôt ce sont eux qui gouvernent avec la sanction du peuple dont ils sont les délégués. Tel est le gouvernement responsable comme on le comprend en Canada.

Des différents pouvoirs Constitutionnels du Canada.

64.—Comme en Angleterre, la constitution du Canada reconnaît trois pouvoirs, constitutionnels qui sont, le Gouverneur, le conseil législatif et l'assemblée législative.

Du Gouverneur.

65.—Le Gouverneur, comme représentant le souverain de la Grande-Bretagne, nommé à tous les emplois ou offices dans la colonie ; il est chargé de faire exécuter les lois. Comme une des branches de la législature, il a le droit de donner ou de refuser la sanction royale aux bills passés par les deux autres branches, ou de les envoyer en Angleterre pour que la reine décide si elle doit ou non donner sa sanction à ces bills ; c'est ce qu'on appelle les bills réservés.

Le Gouverneur, convoque, proroge et dissout le parlement. Depuis l'introduction du gouvernement responsable, le Gouverneur dans toutes les choses qui n'attaquent ou n'affectent pas les droits de l'Angleterre sur cette colonie, doit aussi comme la reine dont il est le représentant, *régnier et ne pas gouverner*. Conséquemment il n'est pas responsable de ses actes mais bien ses ministres.

Du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

66.—Le conseil législatif a les mêmes pouvoirs que l'assemblée législative ; mais cependant il n'a pas le pouvoir de l'initiative dans les mesures qui ont trait au prélèvement des taxes ou à l'emploi des deniers publics.

67.—L'assemblée législative est composée de 84 représentants dont 42 pour le Bas-Canada et 42 pour le Haut-Canada. Les qualifications des représentants sont réglées par l'acte constitutionnels que nous avons vu ci-dessus.

Du Parlement.

68.—Comme en Angleterre, la convocation des trois pouvoirs constitutionnels forme le parlement ou la législature du Canada.

Le Gouverneur convoque le parlement par proclamation et au jour fixé il se rend en personne ou il envoie quelqu'un par lui autorisé, faire au lieu indiqué, l'ouverture du parlement. A chaque ouverture, il prononce un discours sur l'état du pays, ses besoins ; après quoi il se retire. Dès ce moment le parlement est saisi des affaires du pays, il s'en occupe jusqu'à ce qu'il soit prorogé ou dissous.

69.—Chacune des deux chambres a le droit de rejeter les résolutions ou mesures adoptées par l'autre. Elles ont également les mêmes pouvoirs relativement à toutes les mesures intéressant le bien

public ou les particuliers, elles peuvent prendre l'initiative sur toutes les mesures qu'il leur plait ; mais comme nous l'avons vu plus haut, à l'assemblée législative seule, appartient le droit initiative dans tous les mesures se rattachant à l'imposition des taxes, le prélèvement de droits et à l'emploi des deniers publics. Le conseil législatif ne peut qu'agréer ou rejeter ces mesures, sans pouvoir y retrancher ou ajouter quoique ce soit.

70.—Quant une mesure a été discutée, examinée et agréée dans une chambre elle est envoyée à l'autre chambre pour qu'elle s'en occupe à son tour. Si une des chambre rejète cette mesure, elle demeure sans effet. Si elle est acceptée par les deux chambre, cette mesure pour devenir loi n'a plus besoin que du consentement du Gouverneur qui donne ou refuse la sanction royale à cette mesure, suivant les circonstances, et conformément aux pouvoirs que lui donnent sa commission, l'acte constitutionnel et les instructions. Les mesures rejetées par le Gouverneur, demeurent sans effet, et celles qu'il a sanctionnées deviennent lois.

71.—Les deux chambres jouissent de la plus entière liberté dans leurs débats sur quelque sujet que ce soit. Aucun de ceux qui les composent ne peut être troublé ni inquiété pour ce qu'il a fait ou dit en dedans des murs de chacune d'elles, aucun pouvoir étranger n'a droit de contrôler ce qui s'y fait ou s'y dit. L'opinion la plus universellement reçue est qu'aucun des membres du parlement ne peut être arrêté au civil pendant la durée de la session.

72.—La manière de procéder dans les deux chambres est déterminée par les réglemens de chacune d'elles. Sur toutes les questions non prévues, sur les point non réglés par l'acte constitutionnel, on a recours à la pratique usité en Angleterre, ou aux décisions ou précédents analogues qui y ont eu lieu.

73.—Le Parlement du Canada doit être convoquée une fois par année de manière à ce qu'il ne puisse s'écouler plus de douze mois entre la clôture d'une session et l'ouverture d'une autre session.

74.—Les membres de l'assemblée législative se votent à titre d'indemnité, une somme de 20s par chaque jour de la durée d'une session, avec en outre leurs frais de voyage. Les conseillers législatifs ne reçoivent aucune indemnité.

Le salaire des ministres ou des membres du conseil exécutif, varie de £1000 à £750.

COLLABORATION.

L'HERMITE

BEN - SENS.

(Suite et Fin.)

IV.

—Eh bien ! mon ami, nous avons vu dans notre dernier entretien, que la question de la subsistance du prêtre tient à la religion, comme l'alimentation tient à la vie. La manière de régler cette question de manière à ce que le prêtre subsiste et que le troupeau ne soit pas surchargé est une question temporelle, mais que les fidèles ne doivent pas laisser toucher par ceux qui se servent de ce moyen pour détruire le culte, et toute tentative de la part d'ennemis de ta foi à ce sujet doit nécessairement être suspecte. Je t'ai dit que le prêtre ne reçoit pas trop,

et que le moyen employé est le moins coûteux et que personne ne fait un meilleur usage de ses revenus que le clergé. Si tu doutais encore....

—Et comment pourrais-je en douter, bon hermite, quand je vois tous les ans mon curé et les curés voisins faire remise d'une partie de leurs dîmes, quand je les vois employer en charités une autre partie, quand je les vois répondre généreusement à tous les appels faits à la charité publique ; quand je les vois chaque année payer la pension de pauvres jeunes gens dans les collèges, donner des livres à d'autres et pour cela ne recevoir bien souvent que des injures, des calomnies de la part de ces jeunes gens qui leur doivent tout.

—Cela suffit mon digne ami ; personne n'ignore ces faits et parmi ceux qui les nient on cherche à les atténuer, il en est qui *les connaissent mieux que personne*. Mais venons en à la *pensée universelle*, l'annexion ; puisque dans tes nouvelles idées cette question résolue entraîne la solution de toutes les autres. D'abord pour ne pas donner prise à des récriminations, à des contestations sur des accessoires, je veux prendre comme admis, tous les maux dont les annexionnistes fond un si triste tableaux, bien qu'il y en ait beaucoup d'imaginaires et d'autres qui ne sont que passagers et dûs à des causes en dehors de tout contrôle humain. Je veux admettre comme existant tous les abus signalés et dont un grand nombre existent en réalité. Je veux prendre comme officielles toutes les statistiques plus ou moins fausses, dont on appuie la thèse, et je dis que nous perdrons encore par l'annexion. Car à ne prendre que la fleur des pois de tout cela, ce qui pourrait nous arriver de mieux serait une position semblable à celle que nous avons aujourd'hui, à part le mot *république* qui à la vérité est un beau mot. Or, je dis que celui qui se donne bien du mal à opérer un changement qui le laisse dans les mêmes conditions qu'avant, est un esprit malade. Je viens de concéder assez en prenant comme admis ce qui n'est rien moins que prouvé, pour que tu admettes à ton tour que l'annexion ne nous mettra pas à couvert des mauvaises récoltes ni des crises commerciales dont la florissante république à eu sa bonne part. Et une preuve que le gouvernement ne fait pas absolument le prix des marchés, c'est que sous le même gouvernement, sous le même gouverneur, sous le même ministère, sans le moindre petit changement, tu as vendu ton orge une année 3s, et l'autre année 1s-8d. Eh bien, je veux encore admettre que le gouvernement fait tout ou peut tout faire, et je dirai encore point d'annexion. En un mot je suis prêt à tout prendre comme admis, les arguments de tes doctrines, excepté celui qui bien qu'entortillé va à dire que c'est le mot annexion qui produit un charme qui, comme la pierre philosophale change tout en or, en lait et en miel.

Admettons pour un moment que tout est ruine, décadence en fait de matière ; corruption, vénalité, en fait de gouvernement ; ignorance et ténèbres en fait d'intelligence ; bigoterie, fanatisme et superstition en fait de religion ; qu'une seule étoile brille dans cette nuit, ton journal ; qu'une seule barque vogue dans ce borborygme, l'annexion ; qu'un seul Dieu peut débrouiller ce cahos, le gouvernement. Je dis que ce Dieu n'est pas *inconnu*, que nous l'avons, le nôtre en tout semblable à celui des Etats-Unis ; mais que c'est un Dieu, il faut l'avouer, un peu indolent, un peu sourd et qu'il faut le prier bien fort et à gros cris ; défauts partagés d'ailleurs par plusieurs de ses con-

frères en divinité. Quel gouvernement aurions-nous sous l'Union Américaine, et quel gouvernement avons-nous aujourd'hui ? Qui paie les dépenses de ce gouvernement sous l'Union et lui fournit ses moyens, et qui paie et fournit sous le nôtre ? A part toute question de détail quel gouvernement, des deux, requiert le moins du peuple ?

Un Etat dans la confédération américaine possède un gouvernement local représentatif, responsable au peuple : c'est-à-dire que les lois sont faites sous la dictée du peuple, que les dépenses sont réglées suivant sa volonté, quand ce peuple est assez sage pour demeurer uni et ne pas dépenser son intelligence et son énergie en querelles inutiles. Cet état fait en outre partie de la confédération et comme tel il envoie au congrès fédéral un certain nombre de représentants. Ce gouvernement fédéral règle les transactions internationales et les intérêts des Etats entre eux.

Notre gouvernement local est le même, à cela près que le conseil législatif, une des branches de notre législature, n'est pas électif ; et bien que cela n'ait jamais été un obstacle à la volonté populaire sous le gouvernement responsable, il ne tient qu'à nous de le rendre électif. Le peuple à le même pouvoir que la population des Etats de l'Union Américaine, plus même dans certains cas ; la question de la réciprocité en est une preuve, puisque notre législature locale a pu la décider, tandis qu'il n'appartient qu'au Congrès fédéral d'y pourvoir, et nul état en particulier n'aurait le droit de passer une loi en eût-il le désir et fut-elle dans son intérêt. Il en est ainsi des lois territoriales. Le peuple ici comme dans chaque Etat de l'Union Américaine, peut retrancher sur les dépenses publiques, peut appliquer ses revenus comme il l'entend, en faisant de chacune de ses mesures une condition péremptoire à ses ministres et à ses représentants. Il est vrai que l'Angleterre a le droit de se réserver la sanction dernière de tout acte de la législature locale ; mais il entre dans ses vues comme dans son intérêt de n'exercer ce droit qu'avec beaucoup de réserve et le moins souvent possible. Et en réalité, il n'est pas une seule mesure qui entre dans les attributions d'un état de l'Union, qui n'entre pas de même dans l'action de notre législature. Tous les griefs dont on se plaint peuvent être redressés avec les moyens que nous avons, et ce que la majorité voudra elle peut le faire ; et s'il en résulte des troubles et de l'agitation qui refoulent le capital, paralysent l'industrie, absorbent une énergie qui serait autrement bien employée ailleurs, cela ne sera dû qu'à la turbulence, à l'envie de la minorité et à son peu de respect pour le gouvernement représentatif. Et cette minorité ne serait pas plus sage sous l'Union Américaine qui n'a pu empêcher les émeutes et les incendies dans la ville des Frères, le sac d'un couvent, et l'effusion du sang à propos de deux histrions. Il y a ici, comme il y a partout, comme il y aura toujours, des hommes que nul gouvernement ne contentera que lorsqu'ils pourront dire : *le gouvernement c'est moi.*

Que gagneriez-vous donc à l'annexion ? L'honneur de faire partie intégrante d'un grand Etat ? ceci peut-être très beau en théorie ; mais est très laid en pratique quand cet honneur s'achète au prix des sueurs du peuple. Et la possession de cette chimère indemniserait-elle le peuple des sacrifices qu'il aura à faire pour soutenir une armée, une marine, un corps diplomatique, un gouvernement fédéral où il ne possèdera qu'une influence à peine sentie et point

du tout comprise ? Est-ce le plaisir de se dire partie nulle d'un peuple chez qui vous ne trouverez ni votre culte, ni votre langue, ni vos tendances, ni vos mœurs si douces, si pures, indemnisera le canadien des dangers que son existence doit courir sous ce nouvel ordre de choses ? Est-ce au moment qu'une guerre civile est imminente, au moment qu'il se parle d'une dissolution de l'Union Américaine que vous ferez preuve de sagesse, en vous adjoignant à un peuple dont une moitié veut soutenir les armes à la main, quoi..... les droits de l'homme, la liberté, l'égalité, la fraternité ? non ; mais le droit d'avoir des esclaves : *droit divin, droit antérieur à toute constitution, droit imprescriptible et sacré* disent nos voisins.

Si ton pays, mon brave Jean, possédait une population nombreuse, des moyens d'entrer dans la pondération des pouvoirs de la terre, ce serait pour lui un devoir envers lui-même et envers la société d'entrer dans le gouvernement du monde. Si ta liberté était gênée, si un dur esclavage pesait sur lui, ce serait encore un devoir de briser ses chaînes. Mais faibles et libres, contentes-toi d'être heureux petit peuple et souviens-toi :

Que dans ce monde
Pour qui n'est pas aigle ou requin,
Il vaut mieux suivre un tout petit chemin
En nageant près de l'air et volant près de l'onde.

Aie la patience de suivre la marche des temps. Crois à l'ombre, petit peuple. L'orage gronde sur le monde, la foudre épargnera peut-être les chaumières. — Adieu, bon hermite ; je vous remercie, et j'implore la grâce de vous consulter de temps à autre.

V.

Jean venait à peine d'entrer chez lui, plein d'idées nouvelles, quand parut le Monsieur dont nous avons parlé.

— Je viens de recevoir mes journaux, c'est toujours de la part des ministériels le même système du *laissez-vous*. Ces gens là ont peur de la lumière, la discussion les effraie. Si vous leur donnez des raisons ils répondent par de plates injures ; néanmoins malgré les intrigues du gouvernement, malgré l'influence du clergé, malgré les mensonges de la presse, la cause populaire marche, le peuple est pour nous. *La base s'améliore*. Quant aux gens du pouvoir, ils sont déjà condamnés et gangrenés sans ressources. Je vous ai apporté mes papiers, je vous recommande de lire les *procédés* d'une assemblée tenue à St. Édouard, et surtout les lettres envoyées à cette assemblée. Mais vous me paraissez rêveur.

— J'arrive d'une visite que j'ai faite à l'hermite *Bon-Sens*, et les paroles du bon solitaire ont fait impression sur moi. Le docteur et l'hermite m'ont rendu un bien grand service dont vous êtes à même de profiter.

— Ah ! je vois que vous consultez le parti-prêtre et les ventrus ; vous espérez, sans doute, goûter aux dîmes, et le docteur vous a sans doute promis quelque chose.

— Tout doux ! comme vous y allez : ces jours derniers encore, j'étais un ami du peuple, digne d'être honoré de sa confiance, et voilà que je ne suis plus bon qu'à engraisser de la dime de l'hermite qui n'en reçoit pas. Il n'y a qu'un instant vous vouliez la lumière et la discussion, et vous m'injurez parce que je cherche la vérité et que je veux discuter. Je comprends la chose : les lumières sont vos idées, la discussion est un privilège exclusif dont vous seul te-

nez le brevet en poche, le plus mince de vos adhérents est un prodige à la condition d'être toujours avec vous...

Jean est interrompu par l'arrivée du docteur qui salue le Monsieur et donne la main à Jean.

—Docteur nous en étions sur les affaires publiques et j'allais tenter d'expliquer à Monsieur les raisons qui me font repousser avec dédain les dangereuses doctrines que j'étais sur le point d'adopter.

—Vous n'êtes pas le premier, Jean, qui se soit laissé séduire et tromper; mais avec de l'honnêteté, du bon sens et de l'éducation on revient d'ordinaire; j'étais donc certain que possédant beaucoup de ces deux premières choses et assez de la troisième, vous ne tarderiez pas à découvrir la vérité. Je suis convaincu que votre ami ne sera pas longtemps sans suivre votre exemple.

Le docteur avait prononcé ces derniers mots avec un malin sourire qui fit comprendre au Monsieur combien loin de l'honnête Jean il se trouvait dans l'opinion du nouvel arrivé.

—Sachez, Monsieur, que jamais vous me verrez grossir les rangs des adorateurs du pouvoir et des vendus de votre administration.

—A ce compte, mon ami Jean, nous sommes des vendus, qu'en dites-vous, et pour quelle somme donc et puis quand serons nous payés? Car il y en a à ce qu'il paraît, le clergé, les représentants, les magistrats tous gens qui ne se donnent pas pour des prunes, et encore la grande majorité du peuple et la meilleure partie; car quand on achète on aime à avoir du meilleur. Non jamais nous ne serons payés, c'est à ruiner le plus riche des gouvernements.

—Cessez, Monsieur, vos persiflages. Maître Jean, je ne croyais pas rencontrer un tel accueil chez vous.

—Mon ami, quand vous vous permettez de nous désigner d'une manière générale par les épithètes injurieuses de vendus, de ventrus, c'est au moins que vous deviez nous permettre d'en rire.

—Je me retire et ne mettrai jamais les pieds dans cette maison.

—Faites-moi donc le plaisir d'emporter vos journaux.

Mon ami, fit le Docteur, après le départ du Monsieur, si de pareilles idées ne faisaient pas de dupes, on pourrait en rire beaucoup et longtemps. Je vous l'avais dit, Jean, et vous le voyez maintenant vous même. Ces gens, crient : *le peuple, le peuple*, et ne s'occupent point des seules questions qui aient trait au vrai bonheur du peuple; la morale, l'éducation et l'agriculture, pains de l'âme, de l'intelligence et du corps, pour y substituer des rêves creux, fruits de cerveaux malades. Ils prêchent la liberté de penser et injurient ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils parlent de *consistance*, et ils portent aujourd'hui aux nues ceux qu'hier ils roulaient dans la poussière. Ils font profession de savoir vivre et ils jettent l'injure à la face de toute la hiérarchie ecclésiastique depuis le Pape jusqu'au plus humble et au plus dévoué des prêtres, et refusent l'ombre du sens commun et de l'honnêteté aux hommes que le peuple honore de sa confiance tout en accordant au peuple en principe, l'*infaillibilité*. Ils veulent le gouvernement de la majorité, prétendent respecter l'opinion publique et ils traitent la majorité des électeurs d'une ville, de ventrus, de vendus et que sais-je encore. Ils attaquent la presse, le gouvernement, le clergé, la représentation du pays et ne veulent pas qu'il se défende. Ils louent outre mesure et sans

exception leurs amis et font un crime au gouvernement de nommer les siens aux emplois qu'après tout il faut accorder à quelqu'un. Ils crient bien fort contre des maux imaginaires et empêchent le redressement d'abus réels, en consumant l'énergie des vrais amis du pays dans un commun effort pour repousser leurs doctrines bien plus dangereuses que tous les abus. Voilà dans quel dédale d'inconséquences et de contradictions on se voit engagé quand on a une fois abandonné le droit sentier.

La moitié des talents et de l'énergie ainsi prostituée, réunis aux efforts déjà bien dirigés aurait fait faire un pas au pays dans la voie des vraies réformes.

J. C. TACHÉ.

Rimouski, 1er avril 1850.

TEMPERANCE.

Mr. le Rédacteur,

La tempérance est réellement en voie de progrès. La Requête qui a paru sur le *Journal de Québec* du 27 Avril a été adoptée unanimement à la Pointe Lévi et signée par la totalité des habitants du lieu. Nous espérons que cet exemple trouvera beaucoup d'imitateurs dans les paroisses de ce district et ailleurs. La requête en question est conçue dans les termes suivants : Les amis ont donné pour formule des trois requêtes, celle que l'on doit présenter à son Excellence le Gouverneur.—

A SON EXCELLENCE LORD ELGIN ET KINCARDINE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, ETC., ETC.

L'humble requête des membres de la Société de Tempérance de la paroisse....., expose humblement à Votre Excellence.

Que l'usage des boissons fortes a causé dans leur paroisse et dans tout le pays, des maux incalculables; la ruine des familles, un paupérisme général, desquels, des accidents déplorables, des crimes de tout genre, des maladies de toute espèce, des morts subites et prématurées.

Que cet usage funeste des spiritueux démoralisateurs et destructeurs de la Société est dû, en grande partie, à la tolérance excessive des lois qui autorisent le commerce des boissons.

Que tous ces maux ont presque entièrement cessé dans leur paroisse, depuis l'établissement de la Tempérance et auraient disparu complètement sans les dangers continuels de rechute auxquels sont exposés le grand nombre par l'existence d'auberges et d'autres maisons où l'on détaille des boissons fortes.

Que vos pétitionnaires sont intimement convaincus par l'expérience, que ces maisons sont non-seulement inutiles, mais dangereuses, et ne peuvent produire que du mal.

Que le commerce en détail des liqueurs fortes produit autant et peut-être plus de mal que les auberges, et qu'il n'y a pas moyen de maintenir la tempérance sur le pied respectable où elle est aujourd'hui dans toute la province, tant que subsistera le dit commerce.

Qu'en conséquence, il serait à désirer que la distillation aussi bien que le commerce des liqueurs spiritueuses fussent entièrement prohibés et que l'on prit les mesures les plus efficaces pour en empêcher la fabrication et l'introduction frauduleuse et que la vente ne fût autorisée que pour la seule nécessité de la santé, au dire des médecins, ou sur le témoignage d'une personne respectable.

Que Votre Excellence juge qu'il soit impossible pour le présent de prohiber entièrement le commerce des liqueurs fortes, qu'au moins elle veuille bien se rendre aux désirs de vos pétitionnaires, 1^o en n'accordant aux marchands détailliers de liqueurs fortes, de licences que pour vendre une quantité qui ne sera pas moindre de trois gallons, avec la condition expresse, qu'après avoir effectué la vente, ils seront tenus de délivrer et faire emporter les trois gallons hors de leur maison le même jour par l'acheteur ou son agent; 2^o en n'accordant les dites licences qu'à des personnes munies de certificats de moralité, signés pas au moins trois personnes légalement nommées et à la demande de la majorité des habitants de la paroisse ou township qu'elles habitent; 3^o en supprimant entièrement les auberges et les remplaçant par des hôtels de tempérance qui devraient être protégés et encouragés par la loi; lesquels hôtels ne devront être confiés qu'à des personnes munies de certificats de qualifications morale et matérielle.

Que si Votre Excellence croit encore ne pouvoir abolir entièrement les auberges, c'est le désir de vos pétitionnaires qu'une loi soit basée sur les suggestions faites à la législature par un comité spécial chargé de chercher des mesures pour remédier aux maux de l'intempérance; pourvu qu'on ajoute à ces suggestions, 1^o que des licences d'auberges ne seront accordées qu'à des personnes munies de certificats tels que ci-dessus mentionnés pour les marchands et les hôteliers de tempérance et aussi à la demande de la majorité de la paroisse.

2^o Que ces licences ne seront accordées que pour vendre des boissons à la barre, et seulement aux voyageurs; mais jamais aux habitants de la paroisse ou townships où se trouve située l'auberge.

3^o Qu'aucune poursuite ne puisse être intentée devant les tribunaux pour recouvrer le montant d'aucune dette provenant de l'achat de liqueurs fortes.

4^o Qu'il y ait une pénalité contre toute personne trouvée ivre sur les chemins ou les places publiques, ainsi que contre ceux qui auront participé à son ivresse.

Vos pétitionnaires prient Votre Excellence de vouloir bien prendre en sa bienveillante considération les allégués de la présente requête.

Et ils ne cesseront de prier, etc., etc.

PAR ORDRE

DE PLUSIEURS AMIS DE LA TEMPERANCE.

Après le 1er. mai prochain, nos bureaux seront transportés dans la maison située au coin des rues Ste Anne et Desjardins, vis-à-vis les halles du Marché de la Haute-Ville.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 2 MAI, 1850.

Le *Pilot* pense que la situation maintenant vacante dans le département des terres, par le transfert de M. Bouthilier à la douane, sera abolie.

Il paraît que les différentes compagnies de bateaux-à-vapeurs qui voyagent entre cette ville et Montréal ont adopté un tarif uniforme pour toute la saison.

Les canadiens actuellement à New-York sont sur le point de fonder une société qui aura pour titre: *St. Jean Baptiste de New-York.*

L'*Indépendant* de Toronto, journal annexioniste, né il n'y pas longtemps a cessé de paraître ces jours derniers. Décidément les journaux *indépendant* jouent de malheur.

EBOULIS.—Un morceau de pierre, pesant plus de cinq tonneaux s'est détaché du Cup-au-Diamant, lundi dernier, et enfonça le mur de derrière d'une maison, située rue Champlain. Au moment de l'accident, il n'y avait qu'une seule personne dans la maison, qui s'est sauvée comme par miracle.

Une autre partie du Cap s'est écroulé vis-à-vis le chantier de M. Gilmours, emportant dans sa chute une maison à deux étages. Heureusement que les personnes qui se trouvaient dedans eurent le temps de se sauver.

Nous voyons avec plaisir, par l'*Echo des Campagnes*, qu'il vient de se former une compagnie de pompiers dans la paroisse de Berthier, district de Montréal, qui est composée de 60 hommes. C'est un exemple qui devrait être suivi par d'autres paroisses où chaque fabrique ou société quelconque achèterait une pompe à feu, afin d'éviter autant que possible les suites désastreuses que causent ordinairement l'incendie.

Un bill pour accorder une subvention de £200 à M. Reynolds, pour l'aider à construire un pont suspendu en bois, a été introduit dans le parlement du Nouveau-Brunswick. Ce pont, d'après un nouveau système, serait placé à l'endroit appelé la chute, près de la ville de St. Jean.

Les citoyens de Boston ont fait circuler une liste de souscription en faveur de l'infortunée famille du Dr. Webster, qui a produit la jolie somme de vingt-mille piastres.

Incendie.—Samedi dernier le feu origina dans la boutique de menuiserie de M. Drouin, de St. Roch, placée dans les mansardes et y consuma tout ce qu'elle contenait. Grâce à l'activité des compagnies de pompiers, on empêcha l'incendie de se propager; il n'y eût que cette partie de la maison de brûlée. La maison était assurée pour £200.

STEAMER DE L'OCEAN PACIFIQUE.—Un correspondant du *New-York Sun* écrit à ce journal, que les steamers qui font le service entre Panama et San Francisco, transportent, terme moyen, à chaque voyage, 150 passagers de chambre à \$300 chaque, et 250 passagers de l'entrepont à \$150 chaque, ce qui forme une somme de \$165,000. Les dépenses ne s'élevant pas à plus de \$55,700, les profits sur les passagers seuls se trouvent donc être de \$109,300. Si à cela vous ajoutez le fret qui ne peut s'élever à moins de \$8,000 vous aurez un montant total des profits qui ne sera pas moins que \$117,300.

Une assemblée du Bureau d'Examineurs pour les Inspecteurs et Mesureurs de Bois, nommé sous l'acte 8 Vict. Chap. 49, aura lieu LUNDI, le 6 mai prochain, pour l'examen des aspirants qui désirent obtenir des licences comme Inspecteurs ou Mesureurs de Bois. Cette assemblée aura lieu au bureau des Mesureurs de Bois.

☞ Nous ne recevons pas l'*Avenir* depuis plus d'un mois. Qu'y a-t-il donc ?

Le presbytère de St. Berthelemi, district de Montréal, est devenu la proie des flammes, mercredi de la semaine dernière. Un des ouvriers, occupé à allumer le poêle; laissa tomber un charbon sur des ripes qui prirent feu aussitôt et en un instant l'édifice était envahi par les flammes.

CONVENTION sur la tenure seigneuriale.—Les délégués des différentes paroisses sont avertis qu'une assemblée des délégués à Montréal, aura lieu dans cette ville (Montréal) dans la Salle de l'Institut Canadien, le 7 mai courant, à 10 heures du matin.

Election de Lincoln.—La nomination pour le comté de Lincoln aura lieu samedi prochain. On pense que M. Merrit ne rencontrera pas d'opposants.

La corporation de Montréal a adoptée dans sa dernière séance une résolution établissant une amende de £5 sur chaque membre qui s'absentera quatre séances consécutives du conseil ou qui arrivera une demie heure après l'ouverture des susdites séances.

M. l'abbé Chiniquy est arrivé en cette ville, depuis quelques jours.

M. BROWNSON a donné lundi soir, à l'hôtel du parlement, sa première lecture qui avait pour sujet, *l'Eglise comme fait historique*, et a justifié pleinement sa réputation comme controversiste, et les éloges que les journaux de Montréal en avaient faite comme orateur populaire. Malgré le mauvais temps, l'auditoire était nombreux et des plus respectables, et quoiqu'il fût évidemment retenu par la gravité du sujet, a laissé à plusieurs reprises éclater son admiration par des salves d'applaudissements.—(Canad.)

☞ M. BROWNSON DONNERA CE SOIR, Jeudi, à 7 heures et demi, dans la salle de la Chambre d'Assemblée sa seconde lecture. Le sujet pour ce soir sera "*La vraie et les fausses libertés.*" Nous espérons que chaque citoyen se fera un devoir d'assister à ces lectures, qui ne manqueront point d'atteindre le but que s'est proposé le lecteur.

Les inondations arrivées récemment dans le Haut-Canada ont causé des pertes pour a peu près la valeur de vingt mille louis.

Le *Globe* de Toronto, dit que M. W. L. MACKENZIE est arrivé dans cette ville et qu'il va probablement s'y fixer.

LE CANAL BEAUHARNAIS est ouvert depuis le 26 avril et complète la chaîne immense de notre navigation intérieure.

Huit personnes ont été tuées à New-York, lundi, par la chute d'un magasin d'entrepôt, qui les a ensevelis sous ses ruines.

Les 30 Sous.—Depuis plusieurs jours divers bruits circulent sur la circulation des trente sous, qui subiraient une baisse de 4 sous par chaque pièce. Nous sommes en état d'informer le public, après avoir puisé nos renseignements dans une institution monétaire de cette ville, que ces bruits sont mal fondés.

CALIFORNIE.—Les nouvelles que nous recevons de la Californie, sont datées du 9 avril. Les provisions sont extrêmement chères et les gens des mines sont dans la misère la plus grande, par suite de la rude hiver qu'ils viennent de subir. L'or est toujours en abondance et les morceaux d'un plus gros calibre.

Suivant le tableau maritime de Boston, il y aurait 1086 vaisseaux partis des différents ports des Etats-Unis, pour la Californie, classés comme suit : 337 navires, 303 barques, 242 bricks, 183 goëlettes, 1 sloop et 23 batiments à vapeur.

ELECTION DE MEGANTIC.—Cette élection s'est terminée samedi en faveur de M. Ross, qui a dû être proclamé hier à midi. Voici l'état des votes enregistrés dans les différents townships du comté :

Townships.	Ross.	Layfield.	Pacaud.	Macdonald.
Inverness,	11	140	5	28
Somerset.	59	19	32	0
Ireland,	39	2	6	0
Woolfstown,	19	1	29	0
Nelson,	0	17	0	2
Leeds,	22	24	21	49
Broughton.	8	0	8	22
Halifax,	17	16	53	3
Tring,	25	0	33	0
Forsyth,	6	0	16	0
Lambton,	93	0	47	0
	299	239	250	104

La *Gazette de Montréal*, dit que Louis Prevost, écrivain, un des cautions de M. F. Glackemeyer, a été appointé dans l'office du Bureau du Pret des Incendies, en la place de M. Glackemeyer, démis, à la condition que la somme de £400, montant de deux années de salaires, fut laissée par lui en compte sur le déficit causé par M. Glackemeyer.

Un homme du nom de Moïse Beaudoin, de la paroisse de St. Sulpice, s'est donné la mort, dimanche, le 25 avril, en se pendant dans son grenier. Ce suicide est dû à une attaque d'aliénation mentale. Il laisse dans le deuil une femme et deux enfants en bas âge.

Des bruits circulent à Montréal, disent les *Mélanges*, sur la mort de M. Chs. Gareau, ci-devant tailleur de Montréal, qui aurait été dévoré par un crocodile sur la Rivière Noire, à Panama, en se rendant en Californie.

NAUFRAGES.—La goëlette *Patriote*, parti de la Poire (Terreneuve), le 8 avril, chargé de poissons et consignée à F. Buteau, a fait naufrage le 14 à Métis. La goëlette ainsi que la totalité de la cargaison a été complètement perdue.

—Une barque qui était à la remorque du vapeur *Erié*, et dans laquelle il y avait 2000 quarts de fleur, a sombré après avoir touché sur les rochers en descendant les rapides des Cèdres.

—Les Paquebots américains, J.S. *Skiddy*, de New-York, et le *Howard* de la Nouvelle Orléans, se sont

perdus pendant une bourrasque, vers la fin de Mars dernier, sur les côtes d'Angleterre.

—On pense que le vapeur *Royale Adélaïde* qui s'est aussi perdu dans le même temps, avait à son bord 250 passagers qui ont tous périés avec l'équipage composé de 24 hommes.

—Le bateau-à-vapeur *Bell of the West*, parti de Cincinnati pour St. Louis, avec des émigrants pour la Californie, est devenu la proie des flammes à un tiers de lieue au-dessous de Warsaw (Kentucky). Il a péri, dit-on, 100 personnes.

—La barge *Glasgow*, chargée de 6000 minots de blé pour Burlington, a coulé bas, samedi, à Lachine. La goëlette *Sarnia*, en arrivant de Port Stanley à Oswego, chargée de farine, a coulé bas dans le port.

INCENDIAIRES.—Nous sommes peïnés de voir qu'au moment et dans le district même où le gouvernement fait faire une enquête sur les troubles récents par des hommes dont les antécédents devraient inspirer la plus grande confiance dans leur justice et leur impartialité, l'opposition à la taxe des écoles continue à se traduire en crimes que rien ne saurait pallier, et devant lesquels les vices de la loi, qui pourraient justifier une opposition constitutionnelle, doivent disparaître.

Un monsieur de cette ville nous a fait part de la lettre suivante qu'il a reçue hier de M. Wurtele, seigneur du lieu d'où elle est écrite :

“ Rivière David, 27 avril 1850.

“ Cher monsieur,—Mon grand moulin à scie vient d'être incendié. Hier (vendredi) vers deux heures, le feu a éclaté partout dans le haut de la bâtisse, et tout l'établissement a été consumé sans qu'on ait pu sauver un article. On est porté à croire que c'est l'acte d'un incendiaire. Il n'y a pas eu de feu dans la bâtisse de l'année : car j'ai expressément défendu qu'on se servit de poëtes ou de cambuse pour en faire, et les précautions possibles ont été observées pour empêcher un accident par le feu. Il y a une excitation considérable dans la paroisse contre les écoles, et beaucoup de menaces ont été faites d'incendier plusieurs bâtisses dans le village. Ces jours derniers on a parlé hautement de faire passer au feu quelques-une de mes bâtisses, même la maison seigneuriale, parce que je suis un des commissaires qui veulent faire exécuter la loi des écoles ; et on est convaincu que cet acte infâme a été commis par les opposants de l'éducation. Toujours est-il que je ne puis attribuer cet incendie à un accident. A la hâte, votre etc.,

“ WURTELE.”

Cette lettre est écrite en français. Dans une autre lettre de la même date, écrite en anglais, M. Wurtele, après avoir donné les mêmes détails et d'autres sur l'incendie, ajoute :

“ Les gens ne veulent pas absolument payer la taxe des écoles, et ils insistent à ce que toutes les écoles soient discontinuées. Étant commissaire et en faveur des écoles, ils ont cru devoir m'adresser le premier compliment, mais ce n'est qu'un à-compte, car tout le village est menacé d'être incendié. On menace hautement toutes les personnes qui favorisent les écoles, et je ne serai nullement surpris d'apprendre que d'autres incendies semblables auront eu lieu sous peu dans la paroisse. On a brisé dernièrement les fenêtres des maisons d'écoles des 5e et 6e rangs, et l'on menace de les incendier si les écoles ne sont pas fermées incontinent. On m'avait dit, il y a quelques jours, d'être sur mes gardes, parce qu'il était

question d'incendier quelques-uns de mes bâtiments. Je ne croyais pas la chose possible : elle est arrivée néanmoins....” — *Canadien.*

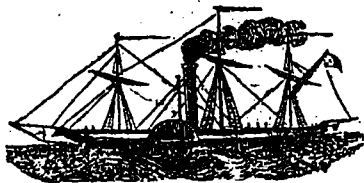
L'Abbé Chiniquy.

Dans notre feuille de jeudi, nous avons fait appel à la générosité des catholiques de cette cité en faveur de M. Chiniquy, qui se trouve actuellement dans de pénibles circonstances. Le *Pilot* de samedi disait à ce sujet :—

“ Nous regrettons d'apprendre que le Révd. M. Chiniquy est sous des circonstances très-génantes, causées en partie par une longue maladie, et en partie par la publication de son Manuel de Tempérance. On a fait appel en sa faveur auprès des Canadiens-français de cette cité qui y répondront sans doute libéralement. Ceux qu'il a tirés de l'intempérance par ses travaux lui doivent considérablement.”

Quant au moyen de réunir les dons que chacun se propose de faire, nous avons fait une suggestion, celle de faire une collecte dans les églises de la cité, mais si cette suggestion n'est pas généralement approuvée, qu'on en adopte une autre ; nous ne tenons pas fort à la forme, pourvu que notre but soit atteint, c'est tout ce qu'il nous faut. Nous aimerons tout autant, et même mieux, que des citoyens influents s'entendent pour faire des visites à domicile et recueillir les sommes destinées à cet objet ; mais qu'on le fasse de quelque manière, la chose est importante, urgente même, et notre désir sera rempli.—(*Minerve.*)

ARRIVÉ DU STEAMER



GAMBRIA.

Nouvelles d'Europe,

JUSQU'AU 13 AVRIL.

Le Cambria est arrivé à Halifax Lundi. Il a laissé ce port à 6 h. P. M. pour New-York.

Angleterre.—Le ministère a été battu. Sur quelle question ? Le télégraphe ne le dit pas.

Sur le Continent tout est tranquille.

France.—La violence des factions et l'approche des élections font craindre que le calme actuel ne soit bientôt troublé.

Grèce.—La question grecque n'est pas encore décidée. Si les efforts de la France pour obtenir un arrangement entre l'Angleterre et la Russie n'ont aucun succès il y a tout lieu de croire qu'il résultera de sérieuses difficultés entre ces deux pays, car l'amiral Parker a reçu ordre de bloquer complètement tout le littoral si l'arrangement proposé ne réussissait pas.

L'empereur de Russie a donné l'assurance qu'il soutiendrait le Roi Othon.

Les dernières nouvelles d'Athènes en date du 2 avril annoncent que l'envoyé du gouvernement français, M. Gros, n'a pu réussir à régler l'affaire de manière à contenter les parties intéressées.

Cour de Quartier de Session.

Les sentences suivantes ont été prononcées, mardi dernier, par Son Honneur le Juge Taschereau :—
William Murphy, larcin, 1 mois de prison aux travaux forcés.

Alexander Martin, Ditto, ditto ditto.

Edward Allen, soldat, vol de grand chemin, 3 ans au pénitencier provincial.

François Paradis et Théophile Paradis, assault, 3 mois aux travaux forcés.

James Burke, larcin, 2^ee accusation, 1 mois aux travaux forcés.

Samuel Gib-son et Ann Smith, sa femme, maison déréglée, 3 jours aux travaux forcés.

CORRESPONDANCES.

M. Ed. S.—Eboulements.—Lettre reçue; merci de vos informations.

Delle F. P.—St. Jean.—Reçu 6 mois.

Delle Elmira M.—do—Reçu 3 mois, journaux expédiés.

J. O. C. A.—écr.—St. Joseph (Beauce). Lettre reçue, les 4 copies du premier numéro sont expédiés aux nouveaux abonnés.

P. F.—écr.—Trois-Pistoles.—Lettre reçue; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

Messire L. H. G.—St. Elzéar (Beauce). Reçu 12 mois, journaux expédiés.

J. B. R. écr. Montréal.—Lettre et argent reçus; journaux expédiés aux trois nouveaux abonnés.

M. L. H. G.—Ste. Rosalie.—Lettre et argent reçus; journaux expédiés.

J. B. R.—écr.—Montréal.—Votre deuxième lettre est reçue; journaux expédiés au nouvel abonné.

M. Théoph. D.—Inst.—Ancienne Lorette;—journaux expédiés.

J. E. D. écr., Ste Anne la Pérade.—Lettre reçue, journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

M. U. J. T.—Et. en D.—Malbaie.—Lettre reçue; journaux expédiés.

Messire O. C.—St. Prospère.—Lettre reçue; journaux expédiés.

P. N.—écr., Trois-Rivières.—Lettre reçue; nous acceptons les arrangements que vous nous proposez.

☞ A Larue, écr., marchand, des Trois-Rivières, à bien voulu se constituer agent de notre feuille, pour cette ville.

MARIAGE.

A Bécancour, le 9, par Messire Duguay, Angus Macdonald, écuyer., à Dlle Eléonore-Christine, 2^ee fille de feu Claude Dénéchaud, écuyer.

A la résidence de la mariée, en la paroisse Lafourche (Louisiane), le 8 du courant, par le Révd. M. Charles Menard, André Brousseau, écuyer., ci-devant de Montréal, à Dame Sidney White, veuve de E. D. White, ci-devant gouverneur de la Louisiane.

DÉCÈS.

A Montréal, le 20 avril, âgée de 54 ans et 2 mois, Dame Marie-Emilie Chaboillez, épouse de Oliver Berthelet, écuyer.

Au même lieu, le 23 du courant, à l'âge de 71 ans et 5 mois, Joseph Vallée, Ecr., marchand, juge de

paix pour le district de Montréal, un des directeurs de la Banque de la Cité.

Au même lieu, le 25 du courant, M. Thomas Evans, typographe, âgé de 42 ans.

A St. Rémi, le 22, après une maladie de 4 mois, à l'âge de 28 ans et 3 mois, Dame Marie-Clotilde Auligny, épouse du Dr. Dugas, maintenant à la Californie.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

☞ Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

☞ Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal... .. MM. J. B. Rolland, Libraire.
Trois-Rivières... .. P. Nourie, écr.
Repentigny... .. A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke... .. D. V. St. Tyr.
Stanstead... .. M. Pabbé Campeaux,
Pointe-Levy... } ... Paul Thibodeau, Inst.
} ... Ant Paquet, Inst.
Beaumont... .. Chars. LeTellier, écr.
St. Thomas, (en bas)... .. J. D. Lépine, écr. N. P.
Ist... .. L. Ballantyne, écr. Arp.
Ste. Anne la Pocatière... .. Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer)... .. Dr. Ls. Labrecque, écr.
Ile-Verte... .. H. Roy, écr.
St. Simon... .. Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport... .. M. Pabbé Bernard.
Chateau-Richer... .. L. C. Lefrançois, écr.
Lotbinière... .. J. Filteau, écr. N. P.
St. Eustache, (Dist. de Mont.)... .. Damase Robin.
St. Jean Port-Joly... .. L. Z. Duval, écr. N. P.
St. François, (Riv. du Sud)... .. Philippe Beaulieu.
St. Michel... .. B. Pouliot, écr. N. P.
St. Denis, (en bas)... .. F. Jorje, écr. N. P.
St. Roch des Aulncls... .. L. Tremblay, écr. N. P.
Rivière du Loup, (en bas)... .. J. B. Pouliot, écr.
Ste. Foye... .. M. B. Marquette.
Trois-Pistoles... .. P. Fournier, écr.
St. Gervais... .. H. Tanguay, Marchand.
Rivière Ouelle... .. Thos. Bégin, Inst.
Chicoutimi, T. C. Casault, écr. greffier.
Ste. Anne de la Pérade, Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en Haut) J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, J. C. Bachand.
Yamachiche, J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en Haut) Mr. J. L. Pichette, Inst.
Rimousky, L. F. Garon, écr.
Cap-Santé, E. Rinfret, écr.
Cacouna, J. B. Beaulieu, écr..
Madawaska, M. Pabbé Langevin,
St. Pierre Rivière du Sud MM. Philippe Verrault.
Pointe-aux-Trembles, (District de Québec.) F. X. Larue.
Kamouraska... .. A. T. Michaud.
Malbaie... .. Vital Tremblay, Inst.
Toronto... .. J. P. Leprohon, écr.
Trois-Rivières... .. A. Larue, écr., Marchand.

☞ Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 14, Rue Ste. Famille.